



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/1140  
7 octobre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 7 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT  
DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

L'incident qui a opposé l'armée de la République de Bosnie-Herzégovine et les Serbes de Karadzic et s'est traduit par la mort de 20 membres des forces de l'agresseur au matin du 6 septembre 1994 à Proskok a donné lieu à diverses interprétations erronées, négligeant notamment certains faits importants, et l'invention de toutes pièces de plusieurs éléments est ce qui nous préoccupe le plus.

Le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine est gravement préoccupé par les déclarations du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Yasushi Akashi, qui a annoncé que bon nombre des victimes avaient été mutilées, défigurées et brûlées. M. Akashi a ainsi donné une représentation déformée de l'accrochage, bien qu'il ait connu ou ait été en mesure de connaître les faits sur le terrain, ce qui a conduit par la suite les responsables de la FORPRONU à rejeter ces déclarations.

Ce n'est pas la première fois que le Représentant spécial se met dans une position telle que l'un de ses subordonnés doit renier les déclarations qu'il a faites. C'est dans le cas présent M. Tim Spicer, porte-parole de l'ONU à Sarajevo, qui a retiré les allégations selon lesquelles les troupes de Karadzic avaient été massacrées et mutilées.

En même temps qu'il portait ces malheureuses accusations dénuées de tout fondement contre le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine, M. Akashi l'a de nouveau menacé de demander à l'OTAN de lancer des raids aériens contre lui.

Le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine exprime son profond regret et sa déception que le commandant de l'ONU en Bosnie-Herzégovine, qui à plusieurs reprises a rejeté énergiquement les initiatives de l'OTAN visant à lancer des attaques aériennes contre les Serbes de Karadzic qui menaient des actions meurtrières contre des civils en violation des résolutions 824 (1993) et 836 (1993) du Conseil de sécurité semble maintenant très enclin à avoir recours aux forces de l'OTAN et à attaquer l'armée de la République de Bosnie-Herzégovine qui s'efforce de défendre la liberté de son territoire.

Lors de l'accrochage susmentionné qui s'est soldé par la mort de 20 membres des forces terroristes de Karadzic qui assiègent Sarajevo depuis maintenant plus de 30 mois et sont responsables du massacre et de la mort de plus de 10 000 civils non armés, l'armée de la République de Bosnie-Herzégovine a utilisé des armes légères typiques des unités d'infanterie et n'a par conséquent violé aucune des dispositions relatives à la zone d'exclusion. En outre, l'incident a eu lieu en dehors de la zone démilitarisée, fait confirmé par les autorités compétentes de la FORPRONU.

Ce groupe de terroristes de Karadzic, selon les rapports du Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine, qui sont très certainement connus des responsables de la FORPRONU également, fait partie d'une formation bien plus importante qui a mené de nombreuses actions offensives au sud-ouest de Sarajevo, visant de manière spécifique et systématique les "itinéraires bleus", les seuls que les citoyens de Sarajevo aient pu utiliser pour sortir de la ville ou y entrer, en n'emportant avec eux que des articles de stricte nécessité.

Mon gouvernement réaffirme à nouveau que la guerre et les actions offensives ne sont pas son choix mais celui des forces d'agression de Karadzic dont la position a, une fois de plus, été renforcée par leur rejet du plan du Groupe de contact occidental. Nous n'imaginons certainement pas que la communauté internationale puisse refuser aux forces de défense de la République de Bosnie-Herzégovine le droit de protéger sa population et son territoire des attaques de l'agresseur, du nettoyage ethnique, des menaces aveugles et de la destruction gratuite de nos villes et villages.

Par conséquent, l'interprétation erronée de l'incident d'hier à Proskok constitue encore une tentative pour mettre sur le même pied la victime et l'agresseur. Ce n'est pas en déformant la vérité ou en n'en tenant pas compte que l'on accélérera le processus de paix. Cette façon d'agir au contraire ne fera que retarder la conclusion d'un accord, ces représentations déformées ne servant que ceux qui n'ont cessé de rejeter la paix.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint

(Signé) Ivan Z. MISIC

-----